

**Université
des Antilles**



Procès-Verbal Du Conseil d'Administration

Du 30 mars 2022

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		P
	DANIEL	Justin	PR	972	Procuration L. ROMANA
	DUFLO	Suzy	PR	971	P
	JOSEPH	Philippe	PR	972	Procuration M.GEOFFROY
	ROMANA	Laurence	PR	971	P
	ROOS	Christophe	PR	972	Procuration R.DORVILLE
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	P
	CASSIN	Laura	MCF	971	P
	DORVILLE	René	MCF	972	P
	HUNEL	Philippe	MCF	972	P
	RAUZDUEL	Sainte-Croix	MCF	971	P
	STATTNER	Erick	MCF	971	P
IATOS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	P
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	Procuration O.PORTECOP
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	COLONETTE	Allan	Étudiant	971	P
	DEROCHE	Janice	Étudiant (suppléant)	971	P
	DESIR	Melvine	Étudiante	972	P
	GABOURG	Raissa	Étudiant	972	P
Personnalités Extérieures : 10	CHAMMAS	Charles	CTM	972	Procuration P.HUNEL
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	Procuration S-C.RAUZDUEL
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	Procuration E.STATTNER
	DURIMEL	Harry	Ville PAP	971	A
	FONTAINE	Fabrice	IPGP-OVSM	972	Procuration R.MORETTI
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	P
	GABUT	Christophe	Ville Schœlcher	972	A
	GALLY	Sandra	Personnalité extérieure	972	Procuration A.ARTHERON
LERUS	Chantal	Région Guadeloupe	971	Procuration L.CASSIN	

	MORETTI	Roberto	IPGP-OVSG	971	P
Invités de droit	CRAIPEAU	Nicolas	Représentant rectorat	971	P
	SABIN	Fernand	Représentant rectorat	972	P
	JEAN-ALEXIS	Celia	VP Pole	971	P
	MAYRI	Laurent	VP Pole	972	P
	HANOT	Boris	DGS par intérim	Administration générale	P
	D'ARBAUD	Keila	RAF Pôle	971	P
	ERUAM	Fiona	RAF Pôle	972	P
	MOLINIE	Jack	VP Moyens	Administration générale	P
	CYRILLE	Catherine	Agent comptable	Administration générale	P
	BERTO GAL	Gladys	DRH	Administration générale	P
	ELOUIN	Frédéric	DRH Adjoint	Administration générale	P
	GATA		Commissaire aux comptes		P

Ordre du Jour

Ordre du jour :

- 1) Propos liminaires du Président
- 2) Affaires ressources humaines
 - 2a) Lignes directrices de gestion relatives à la prime individuelle du RIPEC
 - 2b) Lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne au corps des professeurs des universités
 - 2c) Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs
 - 2d) Politique de l'établissement en matière de CDI
 - 2e) Campagne de recrutement ATER 2022
 - 2f) Recrutement enseignants non titulaires
- 3) Affaires financières
 - 3a) Compte financier 2021
 - 3b) BR1 2022
 - 3c) Complément FSDIE
 - 3d) Complément CASE
 - 3e) Régularisation du CIA et des primes 2021 – enveloppe complémentaire
 - 3f) Admissions en non-valeur
- 4) Affaires juridiques
 - 4a) Conventions
- 5) Affaires pédagogiques
 - 5a) Fiches prévention-sécurité APSA de l'UFR STAPS
 - 5b) Demande d'accréditation – IPA (Infirmier en Pratique Avancé)
- 6) Questions diverses

Monsieur le Président

Bonjour à tous, nous allons procéder au décompte des présents. Nous sommes 28 présents ou représentés sur 30. Le quorum est largement atteint. Nous allons donc pouvoir démarrer cette séance du conseil d'administration. Je commence par vous remercier.

1) Propos liminaires du Président

Monsieur le Président

En guise de propos liminaires, je donnerai quelques informations, puis nous débiterons la séance, je prendrai les questions diverses et nous entamerons l'ordre du jour.

Tout d'abord, il faut vous sachez que l'établissement est en plein dialogue contractuel avec le ministère. Je vais signer avec le ministère en décembre de cette année, le contrat quinquennal 2022-2027 qui comprendra l'ensemble des éléments relatifs à l'Université et à son fonctionnement pour ces cinq prochaines années. Nous avons reçu la visite du HCERES qui est l'organe qui évalue nos formations, notre recherche et l'établissement, il a émis des avis favorables pour ce qui est des formations sur l'ensemble des formations présentées. Celles-ci auront l'accréditation sans difficulté. J'ai présenté, accompagné de la vice-présidente du conseil d'administration et du vice-président à la politique contractuelle, le Professeur Delcroix, devant la CNESER, cette offre de formation le 16 mars. Vous savez que les établissements doivent présenter avant chaque contrat leur offre de formation devant cette instance, le Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont les membres sont amenés à voter et à émettre un avis sur cette offre qui est présentée. Nous avons reçu un avis favorable du CNESER suite à un échange avec une présentation de ma part et ensuite un échange avec les membres du ministère. Cet échange a porté principalement sur des questions de vie étudiante et sur les stages des étudiants majoritairement. À 73 %, le CNESER a voté favorablement pour notre offre de formation. C'est un avis consultatif, mais c'est un passage obligé et c'est toujours mieux d'avoir un avis favorable du CNESER plutôt qu'un avis défavorable. Nous sommes pour l'instant dans une très bonne dynamique dans le cadre de ce dialogue contractuel avec notre ministère de tutelle. Donc, je voudrais remercier ici à la fois la vice-présidente du conseil d'administration et le Professeur Delcroix pour m'avoir accompagné dans cette plus récente étape qui est la présentation devant le CNESER.

Sur un tout autre sujet, je voudrais féliciter les deux lauréates du concours « Ma thèse en 180 secondes », Madame Duchaupe et Madame Rosamon qui ont été brillantes. cette manifestation a été un grand succès, un moment de cohésion entre les collègues mais aussi les partenaires extérieurs de l'Université, dont certains ont participé au jury. D'autres étaient présents dans l'assemblée. malheureusement, mon calendrier extrêmement contraint m'a empêché d'être présent à cette manifestation et je le regrette vraiment, profondément. J'ai pu suivre à distance certains moments de l'opération et c'était vraiment une très belle manifestation. Là aussi, il faut saluer le travail du BRS et de son directeur, Monsieur David, pour la qualité de cette opération qui permet de contribuer au rayonnement de l'établissement, et surtout de mettre en avant nos étudiants, nos doctorants et leurs

travaux de recherche. Ces deux étudiantes participeront à la finale nationale, qui aura lieu dans quelques mois, je pense, de « Ma thèse en 180 secondes ».

Et puis, je voudrais aussi saluer (c'est un point d'actualité dont on parlera tout à l'heure) le travail du service de l'agent comptable, de l'agence comptable de l'Université des Antilles, pour un travail collaboratif et harmonieux qui a mobilisé l'essentiel des agents de l'agence comptable afin d'établir le compte financier qui est le premier compte financier de notre agent comptable, Madame Catherine Cyrille et en particulier, je voudrais remercier Madame Falémé et Madame Créantor dont la contribution a été grandement décisive. Merci.

Un autre point concerne la faculté de médecine de plein exercice. Comme vous le savez, nous avons obtenu de la part de notre tutelle l'ouverture du second cycle, ce qui fait que maintenant, notre faculté de médecine est complète. Et donc, à partir de septembre 2023, les étudiants, progressivement, pourront intégrer ce deuxième cycle. La première année du deuxième cycle ouvrira donc en décembre 2023. En 2024, la première et la deuxième année, jusqu'à ce qu'on ait toutes les années qui ouvriront progressivement. Pour ce faire, l'État nous accompagne et nous aurons progressivement des moyens mis à notre disposition pour assurer la qualité de l'encadrement des étudiants. C'est le fruit d'un travail de plus de dix ans mené par les équipes de l'UFR Santé bien sûr, mais également par d'autres collègues de l'Université, par des présidents, par mon prédécesseur, le Président Janky qui a eu un rôle fondamental dans ce dossier, mais également grâce à l'accompagnement des collectivités de Martinique, de Guadeloupe et d'un certain nombre d'élus aussi de parlementaires. C'est une chance pour nos territoires puisque c'est jusqu'en Guyane, pas seulement le territoire antillais mais la Guyane aussi qui est concernée. Nous sommes particulièrement peu servis en termes de médecins, de spécialistes sur nos territoires, nous sommes des déserts médicaux quand on regarde des ratios de médecins par rapport au nombre d'habitants. C'est donc une chance pour nous de densifier cette population, de médecins dans nos territoires. J'entends aussi que certains étudiants souhaiteraient quitter, malgré ce deuxième cycle, la faculté de médecine pour continuer leur cursus dans l'Hexagone. Cela n'est pas possible. Il n'y aura pas de dérogations accordées à ces étudiants, puisque les règles sont claires : lorsqu'un étudiant quitte une faculté de médecine pour une autre, il faut que dans l'autre sens, il y a un autre étudiant qui arrive, un sortant pour un entrant au même niveau, il n'y aura pas de dérogation à ce niveau-là. Effectivement, les quelques étudiants qui, pour l'instant, se seraient manifestés sont principalement des étudiants d'autres académies que les académies Antilles-Guyane. Il s'agit là plutôt, à mon sens, de stratégie, comme c'est souvent le cas pour la médecine, d'étudiants cherchant les académies peut être les moins concurrentielles pour obtenir ce concours de médecine. Certains vont en Europe de l'Est, en Europe de l'Ouest, d'autres en province, d'autres aux Antilles. Là malheureusement, mon rôle est de servir l'intérêt général et non quelques intérêts particuliers. Donc, il n'y aura pas de dérogation de départ pour ces étudiants – et cela en accord avec le doyen de la faculté de médecine, le Professeur Duflot.

Voilà, je terminerai ces quelques mots pour adresser mes remerciements les plus sincères à notre DGS par intérim, Monsieur Boris Hanot, pour son investissement, sa capacité de travail. Et puis, j'accueille le Professeur Duflot. On vient de parler de la médecine, bienvenue. Je disais que je remerciais Monsieur Boris Hanot pour son investissement et sa capacité de travail à nos côtés depuis longtemps maintenant, depuis un peu plus d'un an. Il a pu faire bénéficier l'UA de son expérience néanmoins, le délai raisonnable défini par la jurisprudence étant atteint, je devais mettre fin à sa mission d'intérim de fonction de DGS parce qu'il ne peut pas rester dans des fonctions d'intérim pendant trop longtemps, sinon ce n'est plus un intérim. Des Universités ont été condamnées en ce sens. Monsieur Hanot continuera à apporter son expertise en tant que DGAS aux côtés des deux

autres DGAS de l'établissement, Mesdames Eruam et D'Arbaud, ici présentes et que je salue. Leur présence à tous les trois nous permet d'envisager une restructuration collaborative de l'administration de l'Université et mettra fin aussi à la territorialisation des compétences. Donc, je compte véritablement sur l'expertise et l'expérience de Monsieur Hanot qui connaît très bien l'établissement, sur les compétences de Madame D'Arbaud et de Madame Eruam, leur engagement et leur implication parmi nous, pour aider à la restructuration de l'administration de l'Université et pour contribuer au développement de notre établissement.

Je vous remercie beaucoup pour votre attention, et je vais maintenant prendre notes des questions diverses si vous en avez.

Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS

Deux questions diverses, Monsieur le Président. Première question, est-ce que l'absence de temps disponible qui explique à lui seul l'absence de P.V dédié à l'approbation ce jour de la séance du C.A du 04 mars dernier ?

Deuxième question, quel est le niveau de retard de mise en œuvre des fonds déjà alloués par le ministère depuis 2021 en vue de la revalorisation du régime indemnitaire des personnels BIATSS ?

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ? Non. Nous allons entamer notre ordre du jour. Oui, pardonnez-moi.

Monsieur Allan COLONETTE, étudiant 971

Une question. Prévoyez-vous des fonds aux aides, par exemple, en médecine, il y a des aides pour la formation en première et en deuxième années ? Est-ce qu'à l'UFR STAPS, la demande a été faite à ce niveau-là ?

Monsieur le Président

Très bien, merci Monsieur Colonette. C'est noté. Autre question diverse ? *[pas d'intervention des participants]* Très bien merci. nous allons entamer cet ordre du jour.

2) Affaires ressources humaines

2a) Lignes directrices de gestion relatives à la prime individuelle du RIPEC

Monsieur le Président

Nous commençons par le point 2 qui concerne le chapitre affaires ressources humaines. Vous n'avez pas eu de document concernant les points 2a et 2b qui concernent les lignes directrices de gestion relatives d'une part à prime individuelle du RIPEC et d'autre part à la promotion interne au corps des

professeurs des Universités, pour la simple et bonne raison que, pour cette année 2022 et rétroactivement 2021 pour la promotion interne, j'ai fait le choix de m'inscrire dans les lignes directrices de gestion nationale. C'est une obligation. Quand je dis que j'ai fait le choix, j'ai surtout fait le choix de ne pas rajouter des contraintes aux contraintes nationales. Tout universitaire a l'obligation de se conformer à ce cadre, et j'ai décidé de ne pas rajouter de contraintes supplémentaires. Nous allons donc faire le bilan de ces opérations l'année prochaine et nous verrons s'il est utile ou pas de préciser les choses pour l'établissement. Dans ce cas, le Comité technique, ou plutôt le CSA, puisque le Comité technique n'existera plus, et le Conseil d'administration seront sollicités, bien sûr pour ces LDG.

nous restons donc, pour les deux situations citées, dans le cadre fixé par le ministère. Voilà pour ce point pour information.

2c) Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs

Monsieur le Président

Nous avons ensuite un point qui a dû être rajouté suite à une situation urgente d'un enseignant-chercheur en particulier qui est en poste chez nous : Le point 2c intitulé « Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs », et je vais laisser la vice-présidente du Conseil d'administration vous le présenter.

Madame Laura CASSIN, MCF, VPCA

Merci Monsieur le Président. L'établissement sort d'une campagne électorale assez longue au cours de laquelle l'établissement a été à l'arrêt. On va dire que l'établissement a fonctionné lentement pendant cette période, mais les situations conflictuelles ne se sont pas arrêtées et nous avons une situation qui a atteint son acmé durant cette campagne électorale, où un enseignant-chercheur s'est retrouvé en grande souffrance et ses conditions d'emploi ont nécessité qu'il s'adresse au ministère et que nous soyons sollicités pour des faits présumés de harcèlement. Cette situation conflictuelle est née au sein d'une composante. Sauf que l'agent, dans un esprit de discussion et de dialogue, a essayé de nouer des relations avec d'autres collègues pour sortir de sa situation. Une composante a exprimé un besoin qui était similaire aux compétences de l'agent dans le cadre de la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs et aujourd'hui pourrait être prête à retirer un de ces emplois au concours pour permettre à cet agent, qui a exactement les mêmes compétences, de pouvoir rejoindre cette composante. Ce besoin de la campagne d'emploi disparaîtrait ainsi puisque c'est un profil similaire qui serait proposé. Il y a eu un accord avec la direction de la composante, l'INSPE de Guadeloupe, qui pourrait accepter d'accueillir cet agent. C'est pour cela que l'agent a écrit et sollicite effectivement de pouvoir intégrer l'INSPE. L'INSPE demande maintenant que le CA retire le poste mis au concours pour pouvoir accueillir cet agent. Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Une petite seconde, on essaie de réparer le micro... Madame Romana, je crois que vous avez une question ?

Madame Laurence ROMANA, PR

Il y a eu un vote, c'est ça ? J'imagine que c'est passé au CAC ? Et donc, vous demandez le retrait de ce poste, sous réserve que l'INSPE aurait demandé de retirer un poste. C'est ça ?

Monsieur le Président

Je me permets de répondre à cette question puisque mon micro fonctionne. Nous avons une obligation et une urgence de régler une situation pour un agent... [*Bruit environnant*] Je disais que nous avons une obligation de régler une situation relativement grave que vit un agent. Un poste a été mis au concours à l'INSPE dont le profil correspond au profil de l'agent en question, du maître de conférences en question. Donc, plutôt que de faire doublon, nous proposons d'annuler le concours en question afin que l'agent puisse intégrer l'INSPE et avoir des activités d'enseignement et de recherche dans cet institut. L'INSPE garde son poste de maître de conférences et le republie l'an prochain sous un profil qui sera forcément aménagé compte tenu de l'arrivée de ce renfort. Cela conforte l'INSPE de Guadeloupe dans le fait que la dernière réforme des INSPE nécessairement demande un renfort en termes d'enseignants-chercheurs. Donc, les INSPE sont maintenant à la recherche d'enseignants-chercheurs plus que de personnels du second degré. Pour l'INSPE de Guadeloupe, c'est un plus, d'autant plus que l'accréditation des INSPE a été retardée par le ministère, les deux INSPE de Martinique et de Guadeloupe. Puis qu'apparemment les dossiers qui ont été remontés comportent des éléments qui doivent être discutés, ce sera l'occasion aussi peut-être d'adapter leurs stratégies de recrutement quand ils auront les retours des ministères (ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur).

Donc, pour répondre clairement à la question, la demande qui est faite ici, c'est effectivement de retirer le poste sur le tableau n°MCF0742. Le CA est l'organe compétent pour mettre des emplois au concours, mais c'est aussi l'organe compétent pour décider de les retirer au concours.

Monsieur Axel ARTHON, MCF

Pour la bonne compréhension de ce point, si je comprends bien, c'est l'établissement qui renforce, non seulement une composante... Le poste par la composante... et d'autre part, c'est une situation, me semble-t-il, qui est solutionnée.

Madame Laura CASSIN, MCF, VPCA

C'est exactement cela. Je me rends compte que finalement c'est plutôt clair !

Madame Laurence ROMANA, PR

Excusez-moi, j'avoue que... Et tant mieux, si ça aide à résoudre un problème. Je suis un peu surprise que ça soit assez passé en CAC et qu'on demande de revoter ça.

Monsieur le Président

Non Madame, c'est passé en CAC en octobre 2021, lors de la campagne d'emploi, lorsqu'elle a été décidée au CAC et au CA. Le Conseil académique est compétent pour la coloration des emplois si leur mais il ne l'est pas pour la mise au concours. C'est la compétence du CA C'est pour ça que c'est en CA que nous venons faire cette proposition.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole, d'autres questions ou remarques sur ce point avant que nous passions au vote ?

Madame Laurence ROMANA, PR

Oui, peut-être une dernière. Je n'ai pas bien compris à quelle composante appartient le poste.

Monsieur le Président

Le poste est rattaché pour l'instant à l'INSPE. Le poste qui a été mis au concours, reste à l'INSPE. C'est juste que sa mise au concours, je vais demander qu'elle soit suspendue.

Madame Laura CASSIN, MCF, VPCA

Vous parlez peut-être de l'agent en question ?

Monsieur le Président

Non, du poste.

Madame Laurence ROMANA, PR

Non, je veux juste comprendre un peu...

Monsieur le Président

Le poste reste à l'INSPE. Il est simplement enlevé du concours. L'INSPE va le remettre au concours l'année prochaine avec un profil différent certainement, puisque la compétence arrive par le biais d'une mobilité interne.

Madame Laurence ROMANA, PR

Ah, elle arrive par le biais d'une mobilité interne...

Monsieur le Président

Oui, la personne en souffrance dans sa composante qui est l'IUT de Guadeloupe, va rejoindre l'INSPE de Guadeloupe. il n'y a pas de transfert entre les pôles, ça reste au sein d'un même pôle.

Madame Laurence ROMANA, PR

Ah... D'accord, voilà, merci.

Monsieur le Président

Je vous en prie. Nous allons passer au vote sur cette question dont je vous précise le motif du vote, l'intitulé du vote. Je propose que nous retirions du concours le poste MCF0742 de l'INSPE de Guadeloupe. Je sollicite donc votre avis. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Merci beaucoup. Donc, une abstention et pas de vote contre.

2d) Politique de l'établissement en matière de CDI

Monsieur le Président

Nous atteignons le prochain point à l'ordre du jour, la politique de l'établissement en matière de CDI. Vous avez reçu un document d'une page sur ce point. Comme il est décrit dans le document, en 2020, le Conseil d'administration de l'Université des Antilles avait voté un certain nombre d'objectifs pour réduire la consommation de la masse salariale par les contractuels CDD et CDI (contrats à durée déterminée et contrat à durée indéterminée). L'ensemble des événements depuis ont pas permis la mise en œuvre de cette délibération. Nous n'avons pas augmenté la consommation, mais elle n'a pas non plus diminué sauf après le départ d'un agent, ce qui n'avait rien à voir avec la délibération du Conseil. Les choses sont restées en l'état. La motivation de cette délibération de 2020 était que nous avons atteint un seuil critique, qui avait été relevé par notre tutelle, de consommation de la masse salariale. Pour parler trivialement, nous étions dans le rouge. Et donc, il fallait trouver des solutions. Nous sommes repassés à une consommation un peu plus acceptable parce que nous avons eu des notifications du ministère par rapport à certaines opérations, notamment en faveur de la réforme des études de santé, en masse salariale, qui nous ont permis de redescendre un petit peu en consommation, parce que nous n'avons pas utilisé cette dotation, pas encore, mais nous allons l'utiliser. Dès lors, nous allons mécaniquement remonter dans le rouge. Donc, pour éviter cette situation, il nous faut prendre un certain nombre de dispositions.

Concernant les CDD, la situation est plus complexe. Ce sont des emplois très flexibles qui sont très utilisés et très utiles lorsqu'il y a des départs anticipés à la retraite, des détachements, des mutations, des promotions ou encore des congés maladie, etc. On ne peut pas s'en passer, mais il faudra quand même proposer des opérations pour réduire le volume de la masse salariale dédiée aux CDD.

Concernant les CDI, qui nous concernent aujourd'hui, nous avons des emplois de type catégorie C, B ou A (certains enseignants également, pas uniquement des BIATSS). Et là, il est proposé, de diminuer cette masse salariale dédiée aux CDI de catégories B et A, qui représente 364 000 € annuels, en

dessous du seuil de 240 000 €. Pour atteindre cet objectif, nous proposons, je propose que nous mettions des emplois au concours dans les domaines de compétences des agents en CDI bien entendu. Également, qu'il leur soit proposé, le cas échéant, des formations leur permettant d'augmenter les chances de réussite à ces concours. Les catégories C ne sont pas concernées par ce dispositif pour des raisons multiples. La première, ils coûtent un peu moins cher à l'établissement. La deuxième, compte tenu de leurs profils, la réussite aux concours pour ces catégories, qui sont principalement des agents logistiques, serait beaucoup plus hasardeuse, et donc je préfère éviter cette direction. En revanche, nos agents A sont des agents qui ont au minimum bac+2, certains sont docteurs (plusieurs ont des doctorats), donc ce sont des personnes en capacité de passer des concours. Je rappelle que nous sommes dans un établissement public et que l'accès à la fonction publique se fait par concours.

Voilà, l'objectif est de d'avoir une gestion saine de cette masse salariale. Bien entendu, les contractuels ne représentent pas le seul levier pour gérer cette masse salariale de façon plus raisonnable. Les heures complémentaires aussi impactent fortement la masse salariale. Et, nous arrivons, après la présentation de l'offre de formation dans ses grandes lignes, à l'heure de l'établissement des maquettes. Et, je donnerai des instructions très claires aux VP CFVU qui seront désignés dans les semaines à venir afin que, lors de l'examen des maquettes qui n'ont pas encore été examinées, ils soient extrêmement vigilants aux différents parcours proposés, aux différentes maquettes, ou simplement aux contenus des maquettes afin de ne pas engendrer un volume d'heures complémentaires déraisonnable. Donc, il va falloir être très raisonnable et les VP CFVU seront les premiers garants de ce dispositif. Ensuite, en CAC, nous examinons les choses également, puis au conseil d'administration. Donc, heures complémentaires et agents contractuels sont les deux points de fragilité de notre masse salariale qui sont conséquents.

Enfin, (ça rejoint une question diverse qui a été posée), nous avons des demandes récurrentes d'agents BIATSS concernant l'IFSE qui est versée mensuellement en termes d'harmonisation et de revalorisation, et comment fonctionner cette masse salariale si nous n'avons pas de marge de manœuvre ? Il faut effectivement se mettre dans un cadre réglementaire, un cadre légal, encore faut-il se donner les moyens de respecter les textes. Il ne s'agit pas d'être en cessation de paiements non plus. parce qu'on ne peut pas faire que consommer et ne pas faire d'économies derrière. Il faut une gestion qui soit optimale de nos ressources, puisque le ministère ne va pas nous donner des rallonges si jamais notre gestion n'est pas saine, n'est pas bonne. Et moi, je n'ai pas l'intention de quémander quoi que ce soit à l'État, si je ne fais pas d'abord la preuve que l'établissement a fait tous les efforts qu'il doit faire pour gérer au mieux ses ressources, les ressources qui lui sont attribuées et ses ressources propres également.

Voilà, je vous laisse la parole si vous souhaitez la prendre sur ce sujet.

Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS

Ma question est la suivante Monsieur le Président. Quelles sont les garanties que vous pouvez apporter aux agents de catégorie A et B en CDI que les propositions de réduction d'un tiers des plafonds de masse salariale ne soient préjudiciables à certains d'entre eux en cas d'insuccès aux concours profilés proposés ?

Monsieur le Président

Il y a effectivement un calendrier qui n'est pas détaillé, mais il est bien écrit dans l'encart soumis au vote que c'est sur les trois prochaines années, 2022 à 2024, que nous devrions faire le nécessaire pour atteindre cet objectif. Bien entendu, cela ne va pas démarrer maintenant puisque ce dispositif s'appuie sur des emplois mis aux concours. La campagne est déjà entamée puisque ce sont les conseils d'administration de l'an dernier qui ont décidé des emplois mis aux concours (des emplois BIATSS en particulier). Donc, on n'était pas dans ce dispositif, ça va commencer à partir des concours de l'an prochain. Donc, nous avons un peu de temps pour identifier les supports, les métiers, les personnes concernées et éventuellement de proposer aussi, comme je l'ai dit, des formations pour assurer plus de chances, de succès. Maintenant, en termes d'engagement et de garanties, un concours reste un concours. Et puis, comme je vous l'ai dit, nous sommes dans la fonction publique, et dans la fonction publique, le chemin naturel est le concours, que l'on soit enseignants-chercheurs, enseignants, ou personnels BIATSS. Donc, mon engagement est le suivant, c'est d'accompagner les collègues par des formations, s'ils le souhaitent, pour renforcer leurs capacités, puis mettre au concours des emplois qui soient au plus près de leur expérience professionnelle, du métier qu'ils occupent actuellement. Ce sont des engagements forts que nous allons prendre et que je vais tenir, que je prends ici publiquement et que je tiendrai.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS

Si je peux me permettre...et qu'on lui dit, lors des jurys de concours qui sont sous votre autorité, qu'il n'est pas retenu à l'issue de la période des 3 années, est-ce que cela peut générer la fin de son terme contractuel assimilable à une révocation ?

Monsieur le Président

Monsieur Audebert, on ne peut pas révoquer quelqu'un qui a échoué à un concours. Cela ne fait pas partie des motifs de révocation. Ce serait plutôt un licenciement, je pense.

Monsieur le Président

Voilà le licenciement en question. Le fait de réussir ou pas un concours ne vous donne pas une raison de licencier qui que ce soit. Les choses ne sont pas liées. La réussite au concours ne peut pas être liée à un licenciement.

Monsieur le Président

Non, je vous le dis une dernière fois, il ne faut pas que ce soit non plus un dialogue entre deux personnes : il y a des motifs légaux de licenciement concernant des contractuels. Et je ne crois pas que dans ces motifs, apparaît l'échec à un quelconque concours de la fonction publique. on ne peut pas, au motif qu'une personne a échoué à un concours, la licencier. Enfin, en tout cas, si on fait ça, je pense qu'on se retrouve au tribunal administratif et qu'on perd. Voilà.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Madame Laurence ROMANA, PR

Oui, Laurence Romana. Si j'ai bien compris, on est parti sur trois ans pour une réduction d'à peu près 175 000 € de la masse salariale pour les CDI catégorie A et catégorie B. Est ce qu'on a une idée du nombre de personnes qu'il faudrait placer sur ces concours ? ça peut être chiffré, on n'est pas si nombreux que ça. Est-ce qu'on peut savoir à peu près à quoi ça correspond ?

Monsieur le Président

Écoutez, les éléments dans le document sont à peu près clairs. Maintenant, il faut identifier en fonction des indices de rémunération des agents, le nombre d'agents concernés, mais cela prendra environ trois ou quatre ans pour arriver à cette diminution, non de 175 000 € mais de 124 000 €. C'est en fonction des catégories des agents, mais bien entendu, un certain nombre de critères devront être pris en compte pour déterminer cela, en fonction des postes vacants, des métiers. Parce qu'on ne va pas créer des postes pour créer des postes, il faut répondre à des besoins de l'établissement. En fonction des besoins de l'établissement, on saura qui est concerné ou qui ne l'est pas. Et sur tous ces emplois, pour terminer, un seul est positionné sur un emploi de l'établissement. Tous les autres sont soumis aux fonds propres, sur notre SCSP (notre subvention pour charges de service public). Cela veut dire que nous payons des agents et on sait qu'on a un certain nombre de soucis, notamment avec les enseignants CDI, qui parfois ont du mal à faire leur service d'enseignement. On a des collègues qui sont à 200 heures de sous-service et qui sont CDI. 200 heures sur 384 qui manquent, vous ne faites même pas 50 % de votre service, il y a quand même un souci. Il faudrait peut-être réorienter ces personnes, là où il y a des besoins, puisqu'apparemment il n'y en a pas forcément partout.

Voilà, je propose que nous passions au vote sur ce point, sur l'encart qui est en bas du tableau, les deux objectifs. Qui ne prend pas part au vote ?

Madame Laurence ROMANA, PR

Excusez-moi, excusez-moi...

Monsieur le Président

Madame Romana, c'est la dernière intervention, et je passe au vote.

Madame Laurence ROMANA, PR

Peut-être pour éviter de la frustration et de l'inquiétude, puisque vous engagez à faire en sorte que les gens soient recrutés sur les concours...

Monsieur le Président

Je ne me suis pas engagé à ce que les gens soient recrutés. Ce sont des concours.

Madame Laurence ROMANA, PR

... à les préparer aux concours, est-ce qu'il ne serait pas possible de sécuriser un peu ces emplois, en disant, je ne sais pas, en dessous de 240 000 €, par l'intégration du personnel, dans les concours de la fonction publique.

Monsieur le Président

Madame, vous comprenez bien le problème dans votre discours. Garantir la réussite à un concours, ce n'est plus un concours.

Madame Laurence ROMANA, PR

Je ne parle pas de leur donner...

Monsieur le Président

Les personnes qui sont en CDI, pour la plupart ont bénéficié de la loi Sauvadet. On leur a établi un contrat à durée indéterminée parce qu'elles étaient là depuis un certain nombre d'années, six ans minimum pour la plupart, donc elles ont bénéficié d'un dispositif. C'est très bien. Maintenant, à nous de faire quand même le nécessaire pour que cette disposition ne mette pas à mal les finances de l'établissement. Donc, je propose ce dispositif et nous allons passer au vote pour.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? J'ai deux votes contre. Vous avez une procuration ? D'accord, trois votes avec la procuration de Madame Romana. Merci beaucoup.

Je précise (j'ai oublié de dire) que ce point a été présenté au Comité technique hier et qu'il a été voté à l'unanimité, avec un vote favorable unanime des représentants du personnel au CT. Je vous remercie.

2e) Campagne de recrutement ATER 2022

Monsieur le Président

Le point suivant, concerne la campagne de recrutement ATER 2022. Vous avez reçu des éléments. Juste avant qu'on étudie ce point, nous avons eu un fonctionnement qui va évoluer à partir de la rentrée universitaire prochaine. Toutes les campagnes d'emploi seront regroupées durant les trois premiers mois de l'année (septembre, octobre, novembre). Nous aurons suffisamment de temps, nous allons lister les choses afin que chaque conseil (conseil d'UFR, conseil de pôle, CTS, CAC etc.) puisse se tenir à une distance raisonnable des conseils qui suivent, afin qu'à chaque fois les élus disposent des pièces en temps et en heure avec si possible l'ensemble des avis nécessaires pour prendre des décisions.

Donc, les campagnes d'emploi d'ATER, d'enseignants-chercheurs, d'enseignants du second degré pour la première campagne, les campagnes d'emploi BIATSS auront lieu en même temps, durant les trois premiers mois de l'année universitaire. Fin novembre, au plus tard début décembre (mais a priori fin novembre), le Conseil d'administration votera toutes ces campagnes d'emploi. La seule campagne qui restera sera celle du second degré, qui aura lieu en janvier certainement, ou février,

mais là aussi étalées sur suffisamment de temps pour qu'on ait le temps de travailler et pas dans l'urgence, comme c'est le cas depuis un moment où à chaque fois tout le monde est en stress, parce que les départements, les sections, les laboratoires doivent se réunir, les UFR... Ce ne sont pas des conditions de travail acceptables, donc nous allons modifier tout ça pour que les collègues puissent prendre le temps de se réunir, de travailler de manière plus sereine, puisque ce sont des actes qui arrivent chaque année à la même époque. On n'a pas à attendre que le ministère nous donne des dates pour se réunir. Une fois que le ministère rouvrira ses serveurs, nous aurons déjà fait le travail, nous mettrons en ligne et nous renseignerons les serveurs concernés. Voilà, c'est la dernière fois que nous travaillons ainsi.

Donc, nous avons tenu à vous donner les éléments assez tôt, avant que les avis ne soient même formulés par l'ensemble des conseillers, puisque les conseils de Pôle et les CTS se sont tenus le 28 en Martinique et en Guadeloupe. Nous avons modifié les tableaux, nous les avons renvoyés le 28 dans l'après-midi parce qu'il y a eu quelques modifications sur chacun des pôles avec quelques rajouts. Nous avons donné la version modifiée le 28, mais vous aviez déjà l'essentiel des documents, sans les avis des différentes instances.

Je précise que tous les documents, les postes ATER, ont reçu un avis favorable des conseils d'UFR, un avis favorable des deux CTS (comités techniques spéciaux) et un avis favorable des conseils de pôle également, et puis du CAC (conseil académique plénier) qui s'est tenu hier. Il y avait, je crois, des modifications, Madame la Directrice des Ressources humaines, qu'on a apportées en conseil académique. Je vous propose de les énoncer. Je crois qu'on a modifié quelques éléments entre hier et aujourd'hui, les délais étaient trop courts, donc je vous laisse informer les administrateurs.

Madame Gladys BERTO GAL, DRH

Bonjour à tous. Sur les modifications, il s'agit de la ligne 9, poste MCS0712, où l'emploi est susceptible d'être vacant. Ensuite, pour la ligne 40 et la ligne 41, ce sont deux emplois – le PR0001 et le PR0089, qui seront présentés avec une quotité d'emploi à 50 % au lieu de 100 %. Merci.

Monsieur le Président

Merci Madame Bertogal. La parole est à vous, chers administrateurs, si vous souhaitez la prendre. *[Pas d'interventions]* Il n'y a pas de questions, ni de remarques, nous allons passer au vote sur l'ensemble des tableaux. Là aussi, vous remarquerez que, contrairement à ce qui se faisait dans le passé, l'ensemble des postes des composantes sont listés à la suite les uns des autres. Il n'y a pas de séparation entre les deux pôles universitaires. C'est un choix que j'ai fait, puisqu'il n'y a qu'une seule campagne d'emploi au titre de l'Université des Antilles. Il n'y a pas une campagne de Martinique et une campagne de Guadeloupe, il y a une campagne de l'UA. Les postes ne sont pas séparés par pôle universitaire, mais simplement par composante.

Nous passons au vote s'il n'y a pas de questions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup, donc à l'unanimité. Cette campagne est validée.

2f) Recrutement enseignants non titulaires

Monsieur le Président

Là également pour les enseignants non titulaires, nous aurons une seule campagne qui sera la même avec les enseignants titulaires, les ATER et les BIATSS. Elle aura lieu entre septembre et novembre. Il faudra que les doyens puissent anticiper leurs besoins dès juin et juillet, puisque les campagnes d'emploi seront terminées et donc ils sauront exactement quels sont les postes qui sont restés vacants ou pas, quels sont ceux qui le sont devenus, et donc avoir une capacité d'anticipation suffisante pour ne pas commettre d'oubli parce qu'on ne reviendra pas en arrière, il n'y aura pas de campagne au fil de l'eau. Cela demande trop de travail à l'administration, c'est une mobilisation trop importante de nos ressources, on ne peut pas toute l'année, parce qu'une composante a un problème ponctuel, faire des campagnes d'emploi. Ce n'est pas possible, il faut que chacun s'organise pour que les choses soient faites en temps et en heure. Et donc, il y aura bien sûr une information. Quand j'aurai une conférence des doyens, on va discuter de ça et je vais leur expliquer cette démarche. Ensuite une note sera produite et transmise à l'ensemble des responsables administratifs, des doyens, directeurs des composantes, y compris de services communs puisque les agents administratifs et techniques sont concernés aussi par ces dispositions. À part les postes qui ne demandent pas beaucoup de réunions d'instances, comme peut-être des MCFA, tous les autres seront en début d'année et il n'y aura pas de fil de l'eau.

Voilà. Donc, nous avons des emplois non-titulaires, des MCF contractuels, des enseignants contractuels, des professeurs contractuels. Ne vous méprenez pas, je rappelle que les professeurs contractuels sont des enseignants contractuels, c'est-à-dire qu'ils font un service à 384 heures. C'est le pendant contractuel du personnel certifié ou de l'agrégé. Ce ne sont pas des professeurs des universités contractuels, ce sont bien des enseignants, pas enseignants chercheurs mais enseignants. Nous avons des enseignants contractuels, des professeurs non contractuels, des MCF contractuels (équivalent des maîtres de conférences), des enseignants professeurs contractuels en master, des MCF contractuels en doctorat. Et nous avons aussi un poste de lecteur à l'INSPE de Martinique, ce qui fait quatre tableaux puisque nous avons aussi des maîtres de conférences associés.

Donc, il y a quatre tableaux que nous allons voter, je pense, ensemble. Mais si vous avez des questions sur l'un ou l'autre des tableaux, je vous écoute. Aucune question ? Oui, Monsieur Hunel.

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Monsieur le Président, je suis un peu surpris de voir que pour certains postes, que l'avis du conseil de l'UFR est encore en attente. On ne sait pas si le conseil donne un avis favorable ou pas.

Monsieur le Président

Monsieur Hunel, comme je l'ai dit tout à l'heure, on est dans le même cas de figure que pour les postes ATER parce que c'est la même séquence. Toutes les composantes ont émis des avis favorables, les conseils d'URF, les CTS de pôle et les conseils de pôle. Seulement, nous n'avons pas eu le temps de modifier chaque colonne et chaque ligne de chaque tableau pour mettre à jour les éléments, puisque les derniers conseils ont lieu le 28 mars, lundi après-midi, nous sommes mercredi matin et c'est un petit peu compliqué de faire ça à la va-vite. Voilà, tout a été fait. Je parle bien sûr sous le contrôle des deux VP pôle ici présents et des deux RAF de pôle, et des DGSA qui sont aussi présents. Donc, vous n'avez pas à tenir compte des éléments dans les colonnes puisque les avis sont favorables partout pour chacun des emplois.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Pas de remarque, donc nous allons voter sur les quatre tableaux pour cette campagne d'emplois d'enseignants ou enseignants chercheurs non titulaires. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? à l'unanimité, l'ensemble des emplois seront mis au concours et j'espère seront pourvus pour que nos étudiants puissent en bénéficier dès le 1^{er} septembre.

Ce point étant terminé, nous allons passer au chapitre suivant qui concerne les affaires financières.

3) Affaires financières

3a) Compte financier 2021

Monsieur le Président

Nous débuterons par le compte financier 2021. Madame l'Agent comptable, je crois que nous avons les commissaires aux comptes qui devraient intervenir à ce sujet.

Madame Catherine CYRILLE, agent comptable

Merci Président. La présentation se fera en collaboration avec Monsieur Gata, commissaire aux comptes, qui nous a accompagnés durant deux ans pour clôturer les comptes de l'établissement et présenter le compte financier de l'établissement.

Monsieur le Président

Nous allons attendre Monsieur Gata qui est en train de se connecter. Il est dans l'Hexagone, c'est bien ça ?

Madame Catherine CYRILLE, agent comptable

Oui.

Monsieur le Président

Vous me confirmez qu'il est courant qu'il doit se connecter ?

Madame Catherine CYRILLE, agent comptable

Oui, oui !

Monsieur le Président

D'accord. Bonjour Monsieur.

Monsieur GATA, commissaire aux comptes

Bonjour Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs bonjour. excusez-moi, je n'étais pas sur le bon Zoom ! Je suis enfin parmi vous.

Monsieur le Président

Très bien, bienvenue parmi nous. Je prends quelques propos liminaires à formuler et ensuite ce sera ce sera à vous. Madame l'agent comptable, vous avez la parole.

Madame Catherine CYRILLE, agent comptable

Merci Monsieur le Président, Monsieur Gata, merci de m'accompagner pour la présentation du premier compte financier. Monsieur le Président, juste pour rappeler le contexte dans lequel je suis arrivée à l'agence comptable. Il y a eu une démission des agents comptables, un intérim... Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Catherine Cyrille, je suis nommée agent comptable de l'Université depuis le 1^{er} mai 2021. Pour moi, c'est vraiment important de présenter ce compte financier en préambule, parce que, en plus, il a un résultat positif.

Vous avez été destinataire de ce document. Bien sûr, il a été établi en collaboration avec les commissaires aux comptes, les composantes, mais aussi avec Madame Faleme et toute l'équipe et le service de la paie.

Ma présentation a tout d'abord, les éléments constitutifs de ce compte financier, les faits marquants de l'exercice et quelques analyses d'agrégats. je laisserai à Monsieur le Commissaire aux comptes de détailler davantage sur les autres parties du compte financier.

Je rappelle que l'établissement est partagé sur deux pôles, la Guadeloupe et la Martinique, mais nous avons un seul compte financier, unique pour l'établissement. Si vous prenez la page 1, il est dit que, alors que le budget est une prévision, le compte financier présente l'exécution de l'ensemble des recettes de l'établissement et les dépenses pour l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 pour cette année, d'où le respect du principe d'annualité. Le compte financier est établi par l'agent comptable à la fin de chaque exercice. Il est visé par le président qui certifie que ce compte retrace tous les mouvements de comptabilité, fonctionnement, personnel, avant de le soumettre pour approbation au conseil d'administration.

Quelques faits qui ont marqué l'exercice 2021, il y a bien sûr la crise sanitaire, l'épidémie de la Covid, mais on a aussi remarqué, puisque tout cela a été fait en collaboration avec les commissaires aux comptes, on a aussi une diminution des ressources propres de l'établissement, une diminution des déplacements, frais de mission. Il y a même eu un arrêté du président en ce sens pour diminuer les déplacements du personnel et des étudiants. le service de l'agence comptable a continué à travailler en distanciel, ce qui était est difficile, mais nous avons pu atteindre les objectifs. On a eu aussi le lancement de la consultation du cabinet puisqu'en janvier 2022, nous n'avions pas encore de commissaire aux comptes. Et bien sûr, la crise sociale cette année qui a... *coupure son...* C'est donc un contexte particulier pour ce service et ensuite il a fallu faire face à... *coupure son...* Mais nous avons quand même un résultat positif, ce qui est intéressant.

Quelques agrégats, j'en ai mis quatre Le résultat de fonctionnement, je l'ai dit, est positif. Nous sommes à 6 M€ on connaît la Si vous prenez la page 13 et la page 14, le compte financier est à plus

de 6 millions d'euros de réalisé, alors qu'en 2020, il était de 188 000 d'euros et en 2019, 2 millions. Alors, comment expliquer ceci ? On a eu certes une reprise. C'est vrai que les années antérieures, 2020 et 2019, il y avait eu des provisions pour des heures complémentaires. Cette année, nous avons payé les heures complémentaires, et donc enlevées du budget. On a eu aussi l'affaire CEREGMIA, on a payé la dette de l'établissement. On a eu une baisse des dépenses de fonctionnement. Et en fin d'année, on a une augmentation des recettes du ministère. Alors que le résultat augmente, on a une capacité d'autofinancement qui diminue. Et comme je l'ai dit, c'est lié à notre diminution de ressources propres. Donc, le fonds de roulement se trouve consolidé. On a une augmentation de 2,70 M€ en 2020, on était à plus de 27 000 et on passe à 30 millions. Cela montre que l'établissement est solide et cela consolide la solvabilité de l'établissement. Ensuite, la trésorerie est satisfaisante. Quand vous regardez bien les documents, nous avons plus de sept mois de trésorerie.

En conclusion, avant de passer la main à Monsieur Gata, son rapport a été transmis à Bercy. Malgré la crise sanitaire qui dure depuis deux ans, les principaux indicateurs qui relèvent de la rentabilité de l'établissement sont au vert. La situation de soutenabilité financière est stabilisée, mais il est vrai que, de plus en plus, nous essayons d'avoir une transparence des comptes de l'Université ou un renforcement des fonds propres. Président, je vous remercie. Mesdames et messieurs, je vous remercie. Je passe la main à Monsieur Gata.

Monsieur le Président

Merci Madame Cyrille. Monsieur Gata, c'est à vous, je vous en prie.

Monsieur GATA, commissaire aux comptes

Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs les administrateurs, vous êtes amenés à approuver les comptes qui ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable. Madame Cyrille vous a tracé les principaux éléments et agrégats, et évolutions de ces agrégats sur l'exercice, avec un excédent moins important cette année pour l'établissement. Il convient également que, la présentation qui vous a été faite par Madame Cyrille, vous apporte la lecture de nos rapports. Je n'en ferai pas une lecture exhaustive, mais j'aimerais simplement rappeler quelques éléments, ce que je vais faire à travers le support que, j'espère, vous avez sous les yeux, qui est actuellement présenté. Est-ce qu'on peut avancer mon support sur la page suivante ?

Je vous rappelle simplement l'objectif de notre intervention, Mesdames, Messieurs. Notre intervention a pour objectif, bien sûr d'auditer les états financiers de l'Université des Antilles, à l'attention de vos organes de tutelle et de tiers à l'établissement. L'objectif de cet audit a pour objectif d'exprimer une opinion sur la régularité, la sincérité des comptes et l'image fidèle qu'il donne du résultat des opérations de l'exercice. À ce titre-là, c'est de vous apporter une assurance raisonnable que les comptes qui vous ont été présentés et que vous avez eu communication, ne présentent pas d'anomalie significative qui remettraient bien sûr en question votre lecture des comptes, mais aussi la lecture de tout tiers et bien sûr de vos organes de tutelle. À ce titre, on a mené différents travaux, notamment sur la base d'échantillonnages et de sondages, et je vous en livrerai grâce à ces éléments probants qui ont été collectés. Je vous amènerai bien sûr par la suite, et après avoir encore vu quelques points avec vous, la conclusion de nos travaux sur l'exercice.

Je tenais à vous remercier de deux choses. La première, c'est d'une part de nous vous avoir renouvelé votre confiance à travers le renouvellement de notre mandat pour six exercices. Rappelez-vous, le

commissaire aux comptes, qui est un tiers indépendant, est nommé par votre conseil d'administration sur une durée de six exercices, ce qui permet d'avoir une pérennité, de travailler, d'avancer et de vous accompagner sur six exercices. C'est important en termes de visibilité. Donc, merci à vous et merci pour la confiance témoignée. L'autre remerciement va à l'ensemble de l'équipe. comme l'a dit Madame Cyrille, un contexte général compliqué à travers les événements qui se sont passés ces derniers mois, notamment sur l'exercice 2021. L'arrivée également récente de Madame Cyrille, et également notre nomination tardive puisque c'est fin décembre que vous avez renouvelé pour cet exercice 2021 jusqu'à 2025, notre mandat de commissaire aux comptes. Donc, une mission très concentrée qui a permis, j'espère, que vous ayez les éléments en amont de ce conseil d'administration et que les tutelles aient eu notre rapport de commissaire aux comptes semaine dernière.

Voilà pour ces quelques éléments. Nous allons passer à la slide suivante qui a pour objectif de vous faire part des conditions de notre intervention. Alors, vous voyez des points rouges et orange, ils sont expliqués pour partie, comme Madame Cyrille l'a dit, à son arrivée tardive au sein de l'établissement et aux changements divers et variés qu'il y a eus, au contexte du télétravail également, et aussi bien évidemment, je vous l'ai dit, de notre nomination tardive, ce qui nous a obligés d'intervenir d'un seul bloc sur le mois de février et tout début mars pour à la fois faire notre contrôle intérimaire, regarder et valider l'efficacité de votre contrôle interne et donc de la sécurité de l'information financière, et le contrôle final des comptes tels qu'ils sont présentés. Voilà simplement, ce sont des choses qui vont, je pense, repasser à l'orange ou au vert l'année prochaine. Cela a été un travail, on va dire, chronophage et je pense que les équipes de l'établissement aussi, pour vous et pour nous, et surtout dans un délai très contraint où on a énormément travaillé. et soyez-en certains, sur le dernier mois, voire les cinq ou six dernières semaines, les échanges auront été très intenses et j'espère qu'on a pu vous accompagner du mieux possible tel qu'on le fait maintenant depuis plusieurs années avec vous. Voilà pour les conditions de votre intervention, mais Madame Cyrille l'avait déjà rappelé.

Sur la slide suivante, je vous rappelle que c'est sur ces exercices et que cette mission se veut permanente, c'est-à-dire que nous intervenons plusieurs fois dans l'année dans votre établissement. je le disais, on a une réunion plutôt en septembre-octobre, simplement pour appeler une réunion qui permet d'anticiper les points et d'avoir une planification de notre intervention. L'évaluation du contrôle interne qui est un élément important et du système d'information qu'on réalisera au dernier trimestre 2022. Et ensuite notre intervention finale qui se situe en février ou début mars comme chaque année, et notre phase de synthèse puisque c'est devant vous que je vais vous apporter nos conclusions. Voilà, c'est une roue permanente qui se veut être dans l'amélioration et l'anticipation continue avec vos services.

Si vous le voulez bien, le prochain slide. Je vais vous apporter notre opinion en 2021, et après surtout, j'essayerai de mettre en évidence tous les efforts et les évolutions qu'il y a eus sur l'exercice 2021. comme vous le voyez, conformément aux dispositions du Code de commerce, le commissaire aux comptes, du moins que je représente, formule notre opinion dans notre première partie du rapport. Il s'agit d'une opinion avec une réserve sur l'exercice clos au 31 décembre 2021. C'est une réserve qui existait déjà l'année dernière. Il s'agit de la réserve sur les financements de l'actif par des tiers autres que l'État. En réalité, les investissements que vous avez faits de manière historique ont été financés pour tout ou partie par des collectivités locales, et à ce titre, il faut venir rattacher ces financements aux immobilisations. en réalité, vous venez neutraliser une partie des dotations aux amortissements par un produit qu'on appliquerait à une reprise de quote-part sur subvention. Malheureusement, tout ce travail historique, hormis sur la partie immobilière où le travail a été mené, il reste tout ce travail historique de rattachement et de recherche assez chronophage qui sera mené sur l'exercice 2022,

pour venir rattacher de manière exhaustive et exacte, l'ensemble des financements qui se trouvent encore dans les comptes et pour lequel, pour l'instant, le rattachement n'est pas total ou n'est pas encore exhaustif. À ce titre, on n'est pas capable de valider et d'apporter notre certification sur ce point précis et le montant de part de financement qui aurait dû être pris en produit dans les comptes de résultat pour l'exercice 2021. sous cette réserve que je viens de vous décrire, et sur laquelle je pourrais revenir après si vous avez des questions, nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers, sincères (ils ont ces deux qualités de régularité et de sincérité), mais également qui donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice. Madame Cyrille en a parlé, il y a un fort excédent. de la situation financière, Madame Cyrille aussi en a parlé, avec une situation de trésorerie de plus de sept mois de couverture et du patrimoine de l'établissement, notamment un patrimoine qui est composé principalement de patrimoine immobilier, mais aussi d'un patrimoine mobilier assez significatif.

Donc, c'est une certification avec une réserve. Il reste une réserve sur les deux réserves de l'an passé, ce qui me permet de faire une transition sur les évolutions positives sur l'exercice 2021 que. nous avons pu constater que pour lesquelles l'établissement a fait un fort investissement important et de réels progrès. Si vous le voulez bien, dans les dernières pages (je vais essayer d'être concis), vous voyez que nous passons de deux réserves en 2020 à une seule réserve que nous espérons pouvoir lever en 2022, et nous vous accompagnerons pour lever cette dernière réserve que je viens de vous décrire (financement externe de l'actif). On a levé malgré tout, vous avez levé et nous, dans notre rapport du commissaire aux comptes, la réserve sur les heures complémentaires. je vais y revenir dans les deux semaines qui suivent. il y a un vrai progrès réalisé avec la levée déjà d'une réserve. Rappelez-vous, en 2020 et les exercices précédents, nous avons émis une réserve sur l'insuffisance de formalisation et de mise en œuvre de procédures internes concernant la justification des heures d'enseignement. Cette réserve a été levée pour différentes raisons, notamment compte tenu du travail qui a été réalisé depuis quasiment deux ans, dix-huit mois je devrais dire, mais quasiment deux ans, par l'ensemble des services de la Direction financière, du contrôle de gestion, mais également de l'agence comptable. Il y a eu, d'une part, l'implémentation progressive d'un outil (que certains doivent connaître) qui a permis de suivre ses heures d'enseignement depuis 2017 sur certaines composantes et qui a couvert l'ensemble de l'établissement à partir de 2020. Il y a eu ensuite le renforcement des procédures de suivi de ces heures d'enseignement avec l'utilisation devenue systématique de l'outil Hélico et ensuite le recensement exhaustif des heures complémentaires à payer depuis l'exercice 2017, qui a conduit à la comptabilisation d'une provision de 2,8 millions d'euros en 2020. Cette provision s'est dénouée à plus de quasiment 75 % de ce montant en 2021, pour plus de 2 millions d'euros, le seul qui reste sera payé sur 2022, et bien sûr, vous vous doutez que maintenant on a un recensement exhaustif et une régularité dans le règlement et le traitement de ces heures complémentaires auprès du personnel concerné. C'est pour ces raisons qu'on a pu lever cette réserve, qu'on avait depuis trois ou quatre ans. c'est un vrai progrès dans la fiabilité du suivi de ces heures complémentaires, notamment de la provision constatée. Derniers éléments, autres progrès réalisés, sur la page suivante, il s'agit du suivi des immobilisations. Cela ne permet pas de lever la réserve, mais c'est un élément qui, à notre sens, permettra certainement un travail facilité pour lever la dernière réserve. Il s'agit du suivi des immobilisations sous un seul logiciel de gestion. Pour rappel, jusqu'en 2020, à la clôture 2020, les immobilisations et les amortissements étaient suivis à travers des fichiers Excel et pour partie à travers un outil qui s'appelle Neptune (qui est commun à pas mal d'établissements comme le vôtre) qui permettait de suivre les acquisitions réalisées depuis 2019 et antérieures à 2019 où vous faisiez vivre des tableaux Excel avec les risques que cela implique. Tout ceci est entre guillemets « du passé », puisque tout a été rassemblé (et c'est un travail colossal

qui a été mené) pour maintenant inscrire l'ensemble du patrimoine, immobilier et immobilier, dans Neptune. maintenant, vous avez votre suivi des immobilisations et des dotations aux amortissements à travers cet outil. Donc, vous vous en doutez, c'est un aspect moins chronophage pour les services, une sécurité de l'information financière et des calculs automatiques qui sont faits. C'est un véritable élément de progrès sur les comptes 2021, et surtout, dans la gestion de l'ensemble des immobilisations qui sont un montant significatif. En outre, je conclurai peut-être en disant que cet élément va permettre, à notre sens, d'une part, d'avoir deux éléments qui sont un peu les projections pour l'exercice 2022, le fléchage et le rattachement historique aux immobilisations des financements externes de l'actif, et vous l'avez compris, le dernier point de réserve dans les comptes, et ensuite, la mise en place d'un inventaire tournant du patrimoine mobilier, l'objectif étant de faire vivre ce patrimoine, non pas sur les acquisitions et les entrées dans le patrimoine, mais plutôt sur les sorties et les mises au rebut qui, pour l'instant, ont été relativement marginales. il y a un vrai travail de mise à jour et mise en place de cet inventaire tournant, mais qui n'était possible qu'avec un outil performant qui est Neptune et pour lequel, vous avez rentré l'exhaustivité des données.

Je pense que je dois avoir un dernier slide qui récapitule peut-être. Vous avez les chantiers prioritaires, on l'a dit. le financement externe de l'actif va être un travail 2022 qu'on va essayer de gérer avec vous. L'inventaire physique des immobilisations, un inventaire tournant pour mettre à jour notamment les mises au rebut, c'est-à-dire des éléments qui n'auraient plus lieu d'être dans votre actif, même s'ils sont totalement amortis (la plupart doivent être totalement amortis). et on vous met en évidence, mais vous le savez, c'est de continuer à actualiser les procédures internes, notamment sur la partie des heures complémentaires. Il serait dommage de revenir en arrière. Mais là, je pense que le pli a été pris, par l'établissement et par les composantes, sur ce suivi à travers l'outil Hélico qui a permis de lever cette réserve.

Je dirais donc en toute sérénité, j'espère que vous allez pouvoir approuver ces comptes, avec une réserve dont l'objectif est la levée pour 2022 sur ce financement externe de l'actif. Et nous travaillerons de concert avec vous pour valider ce dernier point présent dans notre rapport. et on espère également pour une certification sans réserve dès l'exercice prochain. Ce sont les chantiers qu'on s'est fixés avec les différents services de l'Université.

Voilà, j'ai essayé d'être le plus concis possible. Il me semblait important que vous ayez cette vision la plus globale possible. Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition si vous avez des questions vis-à-vis de notre mission de commissaire aux comptes et des conclusions qu'on a pu apporter. Merci de votre attention.

Monsieur le Président

Merci M. Gata. Avant de céder la parole aux administrateurs, je voudrais vous remercier et remercier KPMG pour son accompagnement depuis plusieurs années de l'Université des Antilles. C'est une collaboration je crois, qui est professionnelle, fructueuse, sincère. Merci encore. Merci à l'Agence comptable pour le travail fourni, pour votre collaboration intelligente sur ces derniers mois, malgré le contexte difficile. J'ai pour objectif également pour l'an prochain qu'on soit dans le cadrage national, c'est-à-dire qu'on puisse voter ce compte financier au plus tard le 15 mars 2023. il faudra qu'on se donne les moyens à l'Université des Antilles, rester dans le cadre prévu à cet effet.

Je voudrais remercier également le vice-président aux moyens, M. Jack Molinié, parce que nous avons, pour la première fois depuis des années, levé une réserve que nous traînons avec nous d'année en année, qui concerne notamment les heures complémentaires. Ce n'est pas rien, c'était un poids.

Toutes les inspections de l'établissement, tous les services compétents pour nous évaluer, ont à chaque fois pointé du doigt cette difficulté et ce boulet que nous traînions. Monsieur Molinié a fortement contribué au déploiement du logiciel et à la configuration du logiciel Hélico, avec bien entendu les équipes de la DSIN que je remercie également parce que ce sont elles qui ont effectué le travail technique. C'est une collaboration entre un vice-président enseignant-chercheur et des professionnels du service des systèmes d'information et numérique de l'Université. Je les remercie grandement. Grâce à leur travail, nous avons aujourd'hui pu lever cette réserve qui vraiment nous causait de graves soucis et nous faisait courir des risques importants. Je ne l'ai pas dit tout à l'heure, mais Monsieur Molinié a aussi œuvré dans le cadrage administratif et de la gestion des contractuels dans cet établissement. C'est très important aussi, parce qu'il n'existait pas réellement de cadrage à cet effet. Encore une fois, nous nous retrouvons à augmenter les CDI parce qu'on avait des durées de contractualisation trop importantes.

Voilà je reviens sur ce sujet des comptes. Je suis très heureux de cette levée de la réserve historique que nous avons et nous nous engageons en effet à faire le nécessaire pour que cette dernière réserve soit levée l'an prochain. Nous avons plusieurs objectifs : être dans les temps, lever cette réserve et continuer à travailler avec le commissaire aux comptes de façon régulière.

Je laisse la parole aux administrateurs qui auraient des questions ou des commentaires. Et Monsieur Gata, je vous remercie également d'être là et de pouvoir répondre aux questions des administrateurs.

Monsieur GATA, commissaire aux comptes

Vous pouvez compter sur moi, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Je vous cède la parole, chers élus. Monsieur Portecop.

Monsieur Olivier PORTECOP, BIATSS

Monsieur le Président, je suis extrêmement heureux de cette situation. Nous avançons véritablement. Le chantier des heures complémentaires a été un des grands défis de la mandature précédente. J'ai eu la chance d'assister à des formations, de vérifier tout cela et je souhaiterais aussi saluer l'action de Jack Molinié, mais aussi de Patrick SIARRAS qui ont été les principaux moteurs de ce nouveau processus qui a permis cet assainissement. Donc voilà, que ça se sache.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur SIARRAS est le directeur adjoint de la DSIN, et Monsieur Portecop en est le directeur. Madame Francil.

Madame Olympe FRANCIL, personnalité extérieure

Je remercie vraiment parce qu'il y a un très gros travail. Je voulais revenir sur les ressources propres. Il me semble tout de même que nous faisons partie du futur, les ressources propres sont un indicateur de dynamisme de l'Université. Je souhaiterais que nous travaillions là-dessus avec le recrutement, une sensibilisation des étudiants pour l'apprentissage, avec les entreprises en Martinique et en Guadeloupe pour valoriser un peu ces ressources propres. Voilà ce que je souhaitais dire. Vraiment que je suis assez contente de cette présentation et surtout de l'équipe puisque je ne connaissais pas l'historique de ce travail colossal. J'ai apprécié la partie budgétaire mais je dois dire qu'il faut que nous ayons un site qui marque le dynamisme d'une Université qui bouge, c'est-à-dire, en même temps, sensibiliser les étudiants, les contrats de recherche et les productions.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Je salue cette intervention parce que nous avons rarement l'habitude des encouragements et des félicitations, qui sont généralement rares, mais plutôt des critiques négatives. Merci de reconnaître le travail des collègues et également bien sûr de nos partenaires commissaires aux comptes. Et concernant les ressources propres, bien entendu, comme je l'ai dit précédemment, il n'est pas pour moi possible d'aller solliciter les collectivités territoriales et ou l'État pour des ressources supplémentaires si, nous-mêmes, nous ne faisons pas le travail de notre côté. Cela consiste en deux temps qui se feront de façon concomitante, deux actions. Tout d'abord, optimiser nos ressources, éviter le gaspillage, et puis, aller chercher des fonds propres nous-mêmes, parce que nous avons des compétences, nous avons des talents, nous avons des savoir-faire et nous pouvons les transformer en ressources propres. Cela demande de notre part une action dynamique et une volonté, et c'est bien cette volonté que nous souhaitons impulser avec l'équipe en place pour que nous puissions augmenter nos ressources propres. Cela fera partie des objectifs qui seront inscrits dans notre contrat avec le ministère, nous l'espérons noir sur blanc. Votre remarque n'est pas du tout banale, elle est vraiment importante, elle est cruciale et cela fera partie de nos objectifs prioritaires pour ces cinq années. Nous ferons une photographie à l'instant présent et, nous travaillerons, nous sommes déterminés à ce que la photographie dans cinq ans soit de toute autre nature concernant nos ressources propres.

Voilà, je laisse la parole aux administrateurs qui souhaitent intervenir pour des commentaires ou des questions. Pas de questions, pas de commentaires ? Madame Romana.

Madame Laurence ROMANA, PR

Non, je me joins aux félicitations. C'est bien d'avoir levé cette réserve, c'est important.

J'aurais une petite question concernant les excédents. J'avoue que je ne sais pas si c'est bien ou pas bien. Finalement notre objectif, c'est quand même aussi d'engager toutes nos réalisations. De toute façon, il vaut mieux être en excédent qu'en déficit. Du coup, ma question, qu'est-ce qu'on va faire de ces 6 millions ? On va les mettre dans le fonds de roulement ?

Monsieur le Président

Qui souhaite répondre ? Monsieur Gata ou Madame Cyrille ? Oui, Monsieur Gata.

Monsieur GATA, Commissaire aux comptes

Cet excédent va venir augmenter votre fonds de roulement. Vous savez que le ministère est particulièrement attentif à ces fonds de roulement, notamment à l'utilisation de ces fonds de roulement. Je pense que vous avez des projets immobiliers et d'autres projets dont le président a parlé, notamment de diversification des ressources, qui peuvent avoir aussi un coût d'approche et d'aller les chercher, cela peut avoir déjà un premier coup, mais aussi à travers votre plan pluriannuel d'investissement. Et pour être venu sur votre campus, il y a très longtemps, j'ai vu qu'il y avait énormément de travaux en cours, bien sûr en partie financé, mais aussi autofinancé. Donc finalement, cet excédent va servir à abonder votre fonds de roulement qui va vous permettre de faire face à la stratégie de l'établissement, de soutenir la stratégie de l'établissement (Monsieur le Président, en parlait notamment sur les ressources propres), mais aussi de faire face à un plan pluriannuel qui est ambitieux en termes d'investissement, en partie financé, mais qui sera peut-être aussi autofinancé. Voilà, il faut être capable, à travers ce fonds de roulement, de savoir comment vous allez l'utiliser, mais dans une vision très prospective et pluriannuelle. C'est bien sûr un des éléments sur lequel vous avez travaillé, sur lesquels vous continuerez à travailler. Mais voilà, votre excédent vient bien sûr abonder pour partie le fonds de roulement qui sera ensuite mobilisable, à la fois sur la stratégie de l'établissement, tant sur des sujets compris d'investissement immobilier et mobilier, et sur la stratégie d'évolution, vous l'avez dit, dans une université dynamique dans les prochaines années. Voilà mon commentaire. Madame Cyrille, n'hésitez pas à rebondir.

Madame Catherine CYRILLE, agent comptable

C'est tout à fait ça. Et puis, cela montre aussi que nous avons une santé financière qui est très bonne. La trésorerie est bonne et l'établissement est en bonne santé.

Monsieur le Président

Je rajouterai que ces fonds de roulement, nous avons effectivement une programmation pour leur utilisation, elle se poursuit. Ils servent notamment à remettre en état nos systèmes de climatisation qui sont défectueux dans plusieurs endroits sur les deux pôles universitaires. Ce sont des systèmes extrêmement coûteux, de climatisation centralisée dans des bâtiments de superficie importante. On doit débloquer plusieurs centaines de milliers d'euros pour les réparer ou remettre en état de marche. Effectivement, c'est prévu sur les deux pôles universitaires. C'est un exemple de mobilisation de ces fonds de roulement, c'est bien qu'il y en ait suffisamment à disposition.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Un autre exemple peut être, Monsieur le DAF pour l'INSPE Martinique, ce sont ces fonds de roulement que nous avons également mobilisés, je crois ?

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Nos fonds de roulement sont prévus dans le prochain budget. Il s'agit de faire des travaux pour permettre la réouverture de la résidence étudiante permettant de générer 150 000 € de ressources propres supplémentaires par an.

Monsieur le Président

Voilà un schéma où des fonds de roulement nous permettent de récupérer des ressources propres. C'est vraiment un cercle vertueux.

Très bien, je vous remercie. Nous allons passer au vote de ce compte financier pour l'exercice 2021. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Aucune abstention, aucun vote contre. à l'unanimité, le compte financier a été adopté.

Merci Madame l'agent comptable et merci Monsieur Gata. Je crois que votre intervention s'arrête là,

Monsieur GATA, Commissaire aux comptes

Tout à fait. bonne poursuite de conseil d'administration et à très bientôt. Merci Monsieur le Président, merci Mesdames et Messieurs les administrateurs.

Monsieur le Président

Merci à vous, au revoir.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Monsieur le Président, sur ce compte financier, il faut deux votes. Vous devez voter le compte financier et l'affectation du résultat.

Monsieur le Président

Très bien. Ce n'était pas détaillé dans l'ordre du jour.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Il y a le document pour l'affectation du résultat. Il nous faut parmi les deux propositions que nous avons d'un point de vue légal, sur l'affectation du résultat.

Monsieur le Président

Monsieur Subits, pouvez-vous rappeler s'il vous plaît l'intitulé précis ?

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

C'est l'affectation du résultat. Légalement parlant, il y a trois options pour affecter un résultat en comptabilité. Vous avez l'option des dividendes qui ne nous concerne pas car il s'agit uniquement des entités privées. les deux autres options sont le report à nouveau et la mise en réserve. le report à nouveau est sur le compte 119 en l'occurrence, et la mise en réserve est sur le compte 106.

Monsieur le Président

Donc nous, ce serait la mise en réserve ou le report à nouveau ?

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Les commissaires aux comptes proposent la mise en réserve. Moi, je propose le report à nouveau personnellement.

Monsieur le Président

On est d'accord. On va voter sur l'affectation du résultat. Oui ?

Madame Laurence ROMANA, PR

Il y a des questions.

Monsieur le Président

Je vous en prie, posez vos questions.

Monsieur Philippe HUNEL, MCF

Est-ce qu'on peut avoir l'explication de la raison pour laquelle le commissaire aux comptes propose la mise en réserve ?

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Historiquement, on propose une mise en réserve. Depuis 2015, notre fonds de roulement était négatif. C'est pour ça que, historiquement parlant, l'idée était de faire la mise en réserve pour permettre l'investissement, comme expliqué par les commissaires aux comptes. Là, notre fonds de roulement est suffisamment confortable pour nous permettre d'atténuer notre report à nouveau qui est négatif de près de 30 millions d'euros. Pour information, le ministère s réalise actuellement une enquête sur les fonds de roulement des établissements publics. plus le fonds de roulement est élevé, plus on a de chance de se faire prélever des crédits par le ministère. L'idée, donc, n'est pas de donner ces crédits.

Monsieur le Président

Une autre prise de parole ?

Madame Laurence ROMANA, PR

Oui, Madame Romana.

Monsieur le Président

Allez-y.

Madame Laurence ROMANA, PR

J'ai bien compris que c'est soit fonds de roulement, soit report à nouveau.

Monsieur le Président

Ne parlez pas tous en même temps, chers collègues...

Madame Laurence ROMANA, PR

Cela rentre dans le budget normal, c'est ça ?

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Le report à nouveau est une écriture comptable qui permet, une fois que le report à nouveau est positif, deux options : soit verser des dividendes, mais cela ne nous concerne pas, soit réaffecter le résultat dans les années ultérieures (+2, +3, +4) dans le fonds de réserve quand on en a besoin.

Monsieur le Président

D'autres prises de parole ? Bien, nous allons voter sur cette proposition d'affectation du résultat en report à nouveau. Qui ne prend pas part au vote ? Monsieur Audebert, une personne. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui vote contre ? Pas de vote contre. Je vous remercie pour cette affectation au report à nouveau de notre résultat.

Monsieur Subits, vous prenez la main pour le BR1. La parole est à vous.

3b) BR1 2022

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Merci Monsieur le Président. Moi aussi je voulais remercier l'agence comptable pour le travail sur le compte financier, qui a un impact sur le budget. Cela nous a permis, au BR1, d'actualiser le fonds de roulement, d'actualiser l'état de la trésorerie, etc. Donc, il est important de souligner le travail qui est effectué pour nous permettre d'avoir un budget plus proche de la réalité et beaucoup plus sincère.

Ce BR1 apporte quelques nouveautés, dont une dotation ministérielle que nous avons pu recevoir. je précise l'historique. Le BP a été voté sous un autre CA et nous n'avions pas encore reçu la notification ministérielle, puisque nous l'avions fait très tôt l'année dernière (octobre). Cela nous permet donc de

rajouter plusieurs crédits et de commencer à mettre en œuvre la politique du nouveau président, dans le cadre de la réussite des étudiants, la promotion dans les territoires et l'amélioration des différents services, comme on verra dans les points suivants.

Sur les principaux changements de ce BR1, il y a trois principales actions, à savoir un prélèvement sur fonds de roulement de 2,50 M€ pour divers travaux et investissements par exemple, mais aussi pour permettre la réouverture à la rentrée de la résidence étudiante de l'INSPE Martinique, et pour plusieurs autres demandes qui ont été faites par les composantes. On nous demande aussi (politique du président) les crédits d'aide sociale destinés aux personnels et aux étudiants dès ce BR1. Et on augmente aussi l'enveloppe pour l'investissement à la recherche. Pour information, cette enveloppe a été créée fin d'année dernière. Elle était dotée de 100 000 € et elle augmentera de près de 50 % cette année, avec l'attribution et la validation des projets dès le mois prochain et nous avons, comme je l'ai dit, la trésorerie, les provisions suite à la production du compte financier 2021.

Dans les tableaux de ce BR1, vous avez le tableau des emplois (je vous invite à les regarder sur vos tablettes), nous sommes largement en dessous du plafond, il est revu à 980, soit +2 par rapport au budget primitif, principalement pour les personnels de santé. Petite information aussi, il n'y aura pas de fongibilité à ce BR1. Il y a possibilité de le faire au BR2, très probablement en septembre en fonction de l'état de la masse salariale. Par ailleurs, on a un déficit budgétaire de 9,5 millions d'euros. Alors, je le rappelle, un déficit budgétaire n'est pas un déficit comptable. ce déficit s'explique par le prélèvement sur fonds de roulement (2,50 M€), le report des crédits de paiement 2021 (600 000 euros), divers gaps entre les recettes et les dépenses puisque nous sommes sur une gestion budgétaire pluriannuelle qui implique que l'on reçoive des recettes sur une année et que l'on fasse les dépenses sur une autre. D'autre part, nous avons eu du plan de relance en fin d'année dernière. Plusieurs marchés ont été passés et attribués fin 2021 pour nous permettre de ne pas perdre ces crédits du plan de relance, pour près de 3 milliards d'euros, qui devraient commencer à être dépensés cette année, et du coup, impacte notre déficit budgétaire.

Ensuite, vous avez pour information le tableau des dépenses par destination et des recettes par origine. l'équilibre financier (tableau 4) est respecté, compensé par le prélèvement sur trésorerie pour le déficit budgétaire (tableau 2). Le tableau 5 ne comporte qu'une seule ligne, comme tous les ans, pour information. Le tableau 6 donne le résumé, une bonne santé financière de l'établissement, avec un résultat positif. Gros changement par rapport au budget, nous sommes passés sur un résultat positif alors qu'il était négatif (+1,3M€) au budget. Pour rappel, nous n'avions pas encore reçu la notification ministérielle, au moment où on a créé et voté le budget. Ensuite, nous avons l'utilisation de la trésorerie de l'entreprise cette année, une baisse de trésorerie, ce qui est plutôt positif, puisque cela sous-entend qu'on utilise pour faire des travaux etc.

Madame Catherine CYRILLE, agent comptable

Je précise que le tableau 7 permet de connaître les encaissements et les décaissements. vous verrez que pour les mois de janvier et février, nous sommes en réel, puis de mars à décembre, nous sommes en prévision. Pour le mois d'avril, nous aurons beaucoup de CET, une augmentation de 34 % par rapport à l'an dernier. Le début d'année sera donc une période de décaissement. Par ailleurs, la subvention pour charges est passée à des périodes précises (janvier, avril, juillet, octobre et décembre), alors que le salaire est mensuel. Donc il faut que la trésorerie puisse faire face à ces dépenses. Par ailleurs, à titre de comparaison, j'ai vérifié mars 2021 où nous étions à 29 millions de solde, et cette année, nous sommes à 34 millions, soit une augmentation de 5 millions. Par contre,

cette année, nous aurions un atterrissage peut-être de 23 millions, alors que sur le tableau, il était l'an dernier à 33 millions. Nous aurons donc beaucoup de dépenses d'investissement sur l'année 2022. Merci.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

On poursuit sur les tableaux. Il n'y a pas de tableau 8, c'est normal puisqu'il s'agit des recettes que nous n'avons pas refait de recettes fléchées dans notre budget. Le tableau 9 donne l'ensemble des conventions et des dépenses (il vous a été envoyé par mail). Le tableau 10 (c'est la première fois qu'on arrive à le générer par le système) est le résumé budgétaire et comptable de l'ensemble de tous les tableaux précédents.

Petite conclusion, dans ce BR1, on a un prélèvement de fonds de roulement (2,50 M€), un résultat d'exercice qui redevient positif, et la présidence a décidé d'augmenter l'aide au personnel aux personnels, aux étudiants et à la recherche en termes d'investissements. Le BR2 sera prévu pour le mois de septembre, si tout va bien. On aura un retour du dialogue de gestion théoriquement sur la notification de juillet et une meilleure visibilité sur la masse salariale, ce qui permettra de décider ou non une fongibilité pour remettre un peu de fonctionnement dans les rouages.

Si vous avez des questions, je vous écoute.

Monsieur le Président

Chez collègues, vous avez la parole.

Madame Olympe FRANCIL, personnalité extérieure (intervention *inaudible* 01'35'13)

Je dois relever le déficit budgétaire. S'agissant du déficit budgétaire, l'Université des Antilles... *inaudible*... pour le futur, un véritable travail budgétaire pour l'appréciation... il ne sert à rien d'avoir des budgets si l'exécution reste à réaliser. ... reste à recevoir 1,210 million, soit 90 % de... je crois qu'il faut une attention particulière... chefs de projet... quand on élabore le budget, bien travailler là-dessus, en équipe, afin que ces choses... Donc, je disais... dynamique... gestion des budgets...

S'agissant également des recettes, encore un manque de dynamisme parce que nous devons aller chercher. Je sais que parfois il y a des aléas, mais il faut mettre en place un dispositif d'outils de pilotage pour accompagner en même temps, pas seulement le tableau de trésorerie, une feuille de route, mais un outil de pilotage complet pour sensibiliser, accompagner, animer cette exécution budgétée.

Il y a également le pilotage même de la politique de la... *inaudible*... on l'a dit, on est une université qui bouge, changeons les paradigmes. C'est à nous de changer ces paradigmes en apportant de l'innovation.

Voilà ce que je voulais manifester, sur la dynamique, l'outil de pilotage et un dispositif conséquent avec ce qui est écrit. Je pense que ce ne sera pas tout de suite, mais c'est important une approche analytique des pôles, une approche analytique des opérations.

Monsieur le Président

Merci Madame Francil pour ces commentaires éclairés. Est-ce qu'il y a une autre demande de prise de parole ? Madame Romana

Madame Laurence ROMANA, PR

Vous avez parlé du tableau 5 qui n'est pas mis au vote, peut-être pour ma gouverne, j'ai vu une recette relativement conséquente sur ce tableau. Si j'ai bien compris, on a un crédit de 103 000 euros, et une dépense de... Enfin, je n'arrive pas à bien comprendre.

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Le tableau 5 est pour information, non soumis au vote. C'est l'aide à la mobilité internationale. On reçoit une subvention que l'on utilise chaque année. Si vous n'avez pas d'étudiants qui partent à l'international, cela sert de bourses aux étudiants. C'est utilisé uniquement dans ce cadre et pas pour autre chose.

Madame Laurence ROMANA, PR

Très bien, merci.

Monsieur le Président

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote de ce BR1 2022. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, à l'unanimité, le BR1 est adopté.

La parole à Monsieur Subits pour le point suivant.

3c) Complément FSDIE

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Comme précisé dans le budget précédent, nous augmentons la part des aides, en l'occurrence du FSDIE, dont la part sociale doit être vue en CA, c'est obligatoire. Il est donc proposé un FSDIE des pour cette année de 36 800 € en aides sociales pour l'ensemble de l'établissement, répartis en 20 600 € pour la Guadeloupe et 16 200 € pour la Martinique. Pour information, les 70 % qui sont estimés à la part associative, s'élèveront à 85 900 €, 48 100 € pour la Guadeloupe et 37 800 € pour la Martinique.

Monsieur le Président

Des questions à Monsieur le DAF ? Non ? Donc, nous passons au vote. Oui, Madame Deroche ?

Madame Janice DEROUCHE, étudiant 971

On a le FSDIE part sociale. Est-ce qu'on aura aussi celui de la part associative ?

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Il est juste en dessous.

Madame Janice DEROUCHE, étudiant 971

Ah pardon, excusez-moi. Merci !

Monsieur le Président

Bien. Pour ce FSDIE, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité. Merci.

Question suivante, complément CASE.

3d) Complément CASE

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Aides sociales pour les personnels, pour les étudiants, on propose d'augmenter cette année pour l'impulsion de la nouvelle présidence, en l'occurrence + 33 % pour les aides aux personnels, avec une enveloppe à 20 000 €, et +66 % pour les étudiants, avec une enveloppe à 25 000 €.

Monsieur le Président

Merci Monsieur Subits. Je dois juste dire avant de vous laisser la parole, que compte tenu de la période que nous avons vécue, de crise sanitaire prolongée, et les troubles sociaux qui n'ont rien arrangé à la situation économique de nos deux territoires, nous avons souhaité augmenter ces enveloppes d'aides aux personnels et aux étudiants, parce que nous savons que nous avons des publics parfois très fragiles, qui sont dans des situations qui peuvent s'avérer critiques. Donc, ponctuellement, nous avons souhaité augmenter aussi notre accompagnement de ces personnels et de ces étudiants qui sont chez nous. Je laisse la parole à Madame Romana, vous l'avez demandée ?

Madame Laurence ROMANA, PR

Non, c'est bon.

Monsieur le Président

Il n'y a pas de prise de parole, nous passons au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? À l'unanimité, ces éléments sont adoptés.

Point suivant, un élément de régularisation du CIA qui a été adopté hier en CT, qui est soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Monsieur le DAF.

3e) Régularisation du CIA et des primes 2021 – enveloppe complémentaire

Monsieur Vincent SUBITS, DAF

Comme chaque année, il y a quelques petits oubliés. L'idée est de permettre aux personnels qui n'ont pas pu avoir de primes l'année dernière d'en avoir. Cela concerne dix personnes : quatre titulaires et six contractuels. Les quatre contractuels oubliés, sont partis en retraite et la loi oblige à leur laisser un CIA au prorata de leur présence dans l'établissement en 2021.

Il est donc proposé au vote du CA une enveloppe de 10 000 € pour ces oubliés des primes 2021.

Monsieur le Président

Merci. Des questions ? Non. Nous passons au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? À l'unanimité, cette régularisation du CIA et des primes est adoptée.

Je laisse la parole à Madame l'agent comptable pour les admissions en non-valeur.

3f) Admissions en non-valeur

Madame Catherine CYRILLE, agent comptable

Merci Monsieur le Président. Vous avez été aussi destinataire du tableau. Juste quelques rappels, les admissions en non-valeur, c'est quand la situation du débiteur n'a pas permis de le contacter, soit il est parti sans laisser d'adresse, soit il est décédé, et lorsque toutes les tentatives de recouvrement sont restées infructueuses. Et donc, vous avez cinq ou six tableaux avec le montant, la date, la mention de la recette et toutes les procédures qui ont été mises en place. Globalement, ce sont des ventes de prestations, en formation continue et en formation initiale. Il y a eu aussi des promesses de salaire sur lesquelles les agents sont partis à la retraite et ont accepté de remboursement partiellement ces plus-values. Et puis nous avons une grosse somme de 41 653 euros. Il y a eu un jugement du tribunal civil. L'Université a été condamnée à payer cet agent. Le montant global de ces admissions en non-valeur représente 74 075 €.

Un collègue qui est parti à la retraite, a fait une demande de remise gracieuse à Monsieur le Président, qui l'a accordée. Il avait des problèmes de santé, il est parti à la retraite et sa retraite ne lui permet pas de rembourser.

Monsieur le Président

Je n'ai pas accepté. J'ai accepté de soumettre au vote sa demande. Effectivement pour d'autres aspects et situation, j'ai eu à refuser et j'ai demandé à l'agence comptable de poursuivre les démarches pour aller récupérer l'argent qui est dû.

Madame Catherine CYRILLE, agent comptable

C'est cela. Le recouvrement est possible si ces personnes redeviennent solvables. C'est un trop perçu de 3 911 €. Donc, le montant global de ces admissions en non-valeur représente 77 983 €. Une demande est sollicitée pour cette créance.

Monsieur le Président

Avez-vous des questions ? Madame Romana.

Madame Laurence ROMANA, PR

Les démarches effectuées de remboursement, vous avez parlé d'un jugement de tribunal... j'ai cru comprendre que c'était parfois un peu long à réagir à la mise en demeure des injonctions du tribunal. La question, est-ce qu'on va s'améliorer un peu sur ces lignes ? Ce n'est pas énorme, mais pour les gens qui sont concernés, est-ce que cela fait partie des priorités d'assainir un peu à ce niveau-là ?

Monsieur le Président

Je vais répondre parce que c'est du ressort des affaires juridiques. Notre service des affaires juridiques a eu malheureusement une période de vacance dans sa direction pendant deux mois. Effectivement, nous avons été dans l'incapacité pendant ces deux mois, à la suite du départ précipité de la directrice des affaires juridiques, de donner suite aux requêtes des tribunaux. Pendant cette période, les demandes de réponse à des recours qui avaient été déposées n'ont pas été suivies d'effet et nous avons été en général condamnés. Nous avons repris les choses en main depuis l'élection du 14 février, et dès le 8 mars, nous avons recruté une nouvelle directrice des affaires juridiques et nous allons à nouveau renforcer le service en recrutant un deuxième agent de catégorie A pour qu'on n'ait pas ce type de situation à nouveau. Donc, les dispositions ont été prises pour que cela n'arrive plus.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ces admissions en non-valeur ou d'autres remarques ? Il n'y en a pas, nous passons donc au vote sur ce tableau globalement. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité, ce tableau est adopté.

Nous passons aux affaires juridiques.

4) Affaires juridiques

4a) Conventions

Monsieur le Président

Nous avons des conventions ou pas ? À vérifier, on avait un point sur l'ensemble des conventions, mais toutes les conventions ne sont pas destinées à être validées en conseil d'administration. Je crois qu'il n'y en a pas. Nous avons positionné ce point à l'ordre du jour en attendant les remontées des pôles universitaires. Mais les conventions qui ont été arrêtées ne nécessitent pas de remonter au CA, puisque les pôles étaient compétents pour prendre des décisions à cet effet. Ce point est donc vide. Aucune des conventions traitées sur le pôle Martinique et le pôle Guadeloupe ne nécessite une validation ou un avis du conseil d'administration.

Nous passons donc aux affaires pédagogiques.

5) Affaires pédagogiques

5a) Fiches prévention-sécurité APSA de l'UFR STAPS

Monsieur le Président

Nous avons un premier document, fiches de prévention sécurité concernant l'UFR STAPS. C'est une démarche obligatoire concernant les activités en extérieur, activités physiques, sportives et artistiques, en particulier celles qui se situent à l'extérieur de l'Université. Il faut un certain nombre de garanties de sécurité, de précautions, et donc le Conseil d'administration et le Conseil académique (d'abord, le Conseil académique) sont sollicités. Le Conseil académique a donné hier un avis favorable à ce document qui a été élaboré avec l'aide d'un certain nombre de partenaires, mais également de l'UFR STAPS, du SUAPS mais aussi de notre ingénieur hygiène sécurité qui offre un accompagnement technique pour la réalisation du document.

Est-ce que vous avez des questions ? Non. Nous allons passer au vote sur cette fiche de prévention sécurité. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité. Ce document est approuvé.

5b) Demande d'accréditation – IPA (Infirmier en Pratique Avancé)

Monsieur le Président

Deuxième et dernier élément, la demande d'accréditation concernant un diplôme d'infirmier en pratique avancée, UFR Santé. L'accréditation, que j'ai présentée devant le CNESER le 16 mars, ne contenait pas l'offre de santé parce que les discussions étaient encore en cours, notamment sur ce diplôme. C'était le seul qui restait en suspens. Les choses ont évolué depuis. Au ministère, les discussions étaient favorables et maintenant il faut juste que l'établissement accepte d'intégrer ce diplôme dans ses formations, afin que tout soit remonté en central.

Si vous avez des questions, nous avons la chance d'avoir Madame la doyenne de l'UFR Santé parmi nos élus. Elle pourra répondre à vos questions. La parole est à vous si nécessaire. Madame Romana.

Madame Laurence ROMANA, PR

C'est est super bien d'avoir fait ça, c'est très bien. Juste, pour s'assurer que l'impact financier sur l'établissement, c'est pris en charge par qui ?

Madame Suzy DUFLO, PR

En règle générale, nous sommes la seule université à ne pas proposer ce diplôme et d'autres ... *inaudible*... nous sommes en cours de régularisation. Bien évidemment, le ministère nous accompagne dans la mise en place des nouvelles formations.

Monsieur le Président

Merci Madame le Doyen. Cette question a été posée en conseil académique par une élue hier et j'ai formulé la réponse, le doyen n'était pas là. Effectivement, lorsqu'on ouvre des formations, on a un accompagnement de l'État, sinon il ne nous autorise pas à les ouvrir. Pour le deuxième cycle de médecine, vous l'avez vu, il y a eu un communiqué commun des trois ministères indiquant déjà les premières mesures d'accompagnement en termes d'emploi, qui seraient destinées à l'UA de manière progressive. Nous avons déjà reçu pour la réforme santé de la masse salariale. Donc oui, l'État joue le jeu et lorsqu'on ouvre des formations, on a les moyens de les ouvrir.

Très bien, nous allons passer au vote sur cette demande d'accréditation. Qui ne prendra part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Vote à l'unanimité. Cette demande est validée.

Nous passons aux questions diverses.

Questions diverses

Monsieur le Président

Nous avons trois questions diverses. Monsieur Aubebert a posé une question sur l'absence dans l'ordre du jour de l'approbation du procès-verbal du 4 mars dernier. Comme vous l'avez imaginé, Monsieur Audebert, ce document est en cours d'élaboration par la société prestataire qui est chargée de l'élaborer. Comme vous l'avez vu, nous avons eu des CA à un rythme relativement élevé, mais c'est la remise en marche de l'établissement après une période de ralentissement d'activité qui nécessite que ce rythme de conseils d'administration. Généralement, ils sont espacés d'environ deux mois. Nous avons le temps de fournir les PV d'un CA à l'autre. Là, ce n'est pas le cas, nous allons régulariser cette situation au prochain conseil d'administration.

Deuxième question, de Monsieur Audebert, c'est le niveau de retard dans la mise en œuvre de la revalorisation des indemnités BIATSS en particulier. Je crois que vous faites allusion aux accords du 12 octobre 2020 à l'Hôtel Matignon qui ont donné lieu à un certain nombre d'engagements de l'État qui ont été retranscrits pour partie dans la loi LPR, loi de programmation de la recherche de 2021. Et me semble-t-il, mais je vais laisser la parole à madame la DRH, le calendrier indiqué parle d'un horizon 2027. Donc, en termes de revalorisation et d'harmonisation de ces indemnités mensuelles des agents, nous avons jusqu'à 2027 pour atteindre ces objectifs. Madame la DRH va peut-être compléter mon propos.

Madame Gladys BERTO GAL, DRH

Merci Monsieur le Président. Concernant la revalorisation des régimes indemnitaires, la circulaire fixant les objectifs a été présentée en CA du 25 octobre 2021. Cette circulaire a conduit à la revalorisation du régime indemnitaire de 100 € pour le personnel ITR et de BU, qui a été proposée à la paye du mois de décembre 2021.

Concernant la suite de ce travail, il sera mis en place avec le vice-président en charge des moyens de l'établissement. Donc, nous ne sommes pas en retard, cette revalorisation est en cours. Elle a déjà débuté et la LPR nous permet de décaler nos travaux jusqu'à 2027, comme Monsieur le Président l'a indiqué.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Il y avait une autre question sur les moyens mutualisés.

Monsieur Allan COLONETTE, étudiant 971

Ma question était par rapport aux propos liminaires. Si j'ai bien compris, l'État peut aider sur le développement de la formation au niveau des enseignants etc. Et je sais qu'il y a des demandes qui ont été faites, notamment avec ANESTAPS, l'Association nationale des STAPS, et je voulais savoir comment ça se passe, ou du moins est-ce que les demandes ont été faites ? C'est une demande qui doit être faite de la part du doyen de l'UFR ou de...

Monsieur le Président

La direction de l'UFR STAPS a effectivement formulé dans ce cadre une demande qui a été argumentée. Un dossier a été monté avec l'accompagnement de l'administration générale. Ce dossier a été transmis aux académies et remonté ensuite au ministère. Nous avons eu une réponse positive accordant à l'établissement 84 000 € en masse salariale pour la formation. Mais ce que nous voulons, c'est nous assurer que nous avons des emplois pérennes, parce que de l'argent en masse salariale n'est pas un support d'emploi. Il faut que cette somme revienne chaque année parce que, quand on recrute quelqu'un, il est payé tous les mois et chaque année, donc il faut être sûr de cela. Et là, je suis en lien avec Madame la rectrice de Guadeloupe parce que les choses n'étaient pas très claires et on essaie d'aller dans la direction d'un emploi pérenne. À hauteur de cette somme de 84 000 € chargés qui permettent de rémunérer au moins une personne, et donc ce sera un enseignant-chercheur vu le montant, certainement un maître de conférences. C'est ce qu'on essaie de récupérer, le dialogue est en cours et j'ai sollicité le doyen de l'UFR STAPS pour avoir des éléments supplémentaires en termes de taux d'encadrement des formations par le personnel enseignant, qu'il m'a transmis et que j'ai transmis à la rectrice. Là, nous sommes dans des navettes pour essayer très rapidement d'avancer et d'obtenir cet emploi. Et je voudrais publiquement remercier l'investissement de Madame la rectrice de Guadeloupe qui était au MESRI (au ministère) et qui m'a contacté immédiatement parce qu'elle était en discussion sur ce sujet afin qu'on puisse réagir et fournir les éléments nécessaires pour une issue favorable de cette question. Donc oui, là encore, le ministère accompagne l'établissement et accompagne en particulier les filières sous tension.

Monsieur Allan COLONETTE, étudiant 971

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Je vous en prie. Je vous annonce enfin pour terminer (mais cela n'a rien à voir), puisque j'ai parlé de Madame la rectrice de la Guadeloupe, que nous avons une nouvelle rectrice en Martinique, Madame Mons, qui est représentée aujourd'hui par Monsieur Sabin. Je la rencontre à la fin de cette semaine. Je l'ai déjà rencontrée lors du conseil d'administration du CROUS qui a eu lieu cette semaine (mardi). Elle m'a assuré de son engagement également à nos côtés, de sa volonté de travailler avec nous et de nous accompagner. Nous avons de très bons rapports avec nos deux académies et j'ai la volonté de travailler de manière régulière et sincère avec nos deux académies.

Voilà. Merci beaucoup. Cela termine nos travaux. Je vous remercie de votre présence et je vous souhaite une bonne journée et un bon appétit. Merci beaucoup.

Fin de la séance à 11 h 08

* * *